



Droit d'utiliser un local de vente de ses propres biens d'occas

Par **lefur**, le **26/03/2008** à **08:01**

Bjr,
je suis propriétaire en indivision d'un petit magasin qui n'est actuellement pas loué. Je désire savoir si je peux, dans ce local, vendre par exemple une fois par semaine des objets qui appartiennent à ma famille ou à moi sans être inscrit en tant que professionnel et si je dois faire des démarches quelconques.
Merci de votre réponse. Cordialement.